



Du 19 février 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



DEMANDE DE MÉDAILLES De LIGUE PROMO 2024/2025



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de LIGUE.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner au District **avant le 24 février 2025**, Délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District

Une seule demande par club

Contingent 2025 pour la Savoie :

Médaille d'or : 1
Médaille de Vermeil : 3
Médaille d'Argent : 9

PROGRAMME FINALES FUTSAL HOMMES

Dimanche 23 février 2025
au Gymnase JEAN JAURES à CHAMBÉRY

10h30 **FINALE SÉNIORS HOMMES**

US CHARTREUSE GUIERS contre AS FUTSAL MOUTIERS

13h00 **FINALE U20**

GPT AVANT PAYS SAVOYARD contre FC BELLE ETOILE
MERCURY

14h25 **FINALE U17**

UO ALBERTVILLE contre ENT CHAUTAGNE CULOZ

15h45 **FINALE U15**

US CHARTREUSE GUIERS contre FC MERCURY

17h00 **FINALE U13**

FC NIVOLET contre CHAMBERY SAVOIE FOOT



SOMMAIRE

Comité Directeur	pages 2 à 3
Commission des Médailles.....	pages 4 à 5
Secrétariat	page 6
Trésorerie.....	page 7
Commission des Délégations.....	page 7
Commission Sportive.....	pages 8 à 11
Commission des Jeunes.....	pages 12 à 19
Commission Futsal	pages 20 à 25
Commission Fair Play.....	pages 26

Commission des Coupes	pages 27 à 31
Commission Féminines	page 32
Commission Technique.....	pages 33 à 37
Commission Label.....	pages 38
Commission Appel Règlementaire.....	pages 39 à 40
Commission des Arbitres	pages 41 à 43
Commission de Discipline	pages 44 à 45
Annexes :	page 46



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 17 février 2025

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes. VINIT - LEFEVRE — TRILLAT - LECHALARD

Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE – COHEN – GALLET– GACHET– HUNSTEDT- DESMARIEUX – SOARES –
TOGNET - JANET– FONTAINE– SPADA – SAILE - YSARD

Excusés :

Mme. JULLIARD

Mrs. GUICHARD – CLEMENT – CAREGLIO – VALENTINO

NOTE AUX CLUBS

Réunions d'échanges

Réunion d'échanges - BASSIN CHAMBÉRIEN

Le district organise des rencontres de dialogues et d'échanges avec les clubs. La réunion des clubs du bassin Chambérien se déroulera le :

Mercredi 19 février

à 18 h 45

à la salle du club de VOGLANS.

La présence des clubs est vivement souhaitée. Voir courrier en annexe du PV.

Clubs concernés : CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL, CHALLES SF, FC APREMONT, FC SAINT BALDOPH, AS BARBERAZ, US LA RAVOIRE, FC NIVOLET, CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, JS CHAMBERIENNE, CHAMBERY SPORT 73, LE BIOLLAY FOOTBALL CLUB, LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY, A. PORTUGAIS CROIX ROUGE, COGNIN SP, ENT VAL D'HYERES, ETS LE BOURGET DU LAC, FUTSAL BOURGET UNITED, US CHARTREUSE GUIERS, US LA MOTTE SERVOLEX.



Réunion d'échanges - BASSIN AIXOIS ET DE L'AVANT PAYS SAVOYARD

Le district organise des rencontres de dialogues et d'échanges avec les clubs. La réunion des clubs du bassin Aixois et de l'avant pays savoyard se déroulera le :

Mercredi 26 février

à 18 h 45

à la salle du club (Garibaldi) à AIX LES BAINS.

La présence des clubs est vivement souhaitée. Voir courrier en annexe du PV.

Clubs concernés : FC BAUGES, FC CHAMBOTTE, AIX FC, ENT S DRUMETTAZ MOUXY, AS BRISON ST INNOCENT, ENT FOOTBALL CHAUTAGNE, US PONTOISE, FC PONT, CA YENNE, AS NOVALAISE, AS LA BRIDOIRE, US DOMESSIN, GAPS, AS LE MONTCEL.

JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

ATTENTION : La FFF nous annonce que cette journée est décalée au WE des 22 et 23 mars.

Après étude des candidatures reçues, le CD propose à la FFF les bénévoles suivant(e)s :

- WAGNER Yohan (US GRIGNON)
- VALLEE Émilie (US LA MOTTE SERVOLEX)
- LOPEZ Julian (US LA RAVOIRE)
- LILAS Nicolas (FC LA ROCHETTE)
- TESSIER Mathieu (ENT F CHAUTAGNE)
- AMINE Grégory (US GRIGNON)

Un "réserviste" est prévu en cas de désistement :

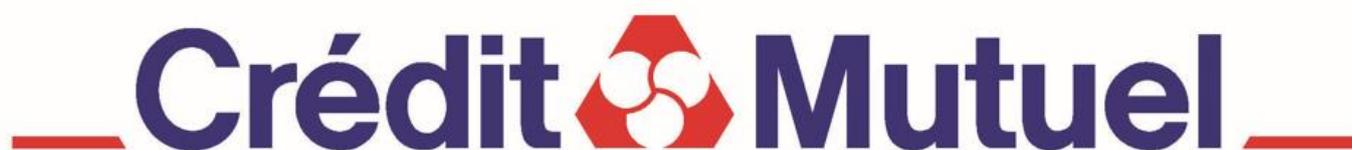
- MARTINET Yohan (FC LA ROCHETTE)

CAMPAGNE FDVA 2025

La campagne 2025 du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est ouverte

Vous trouverez en annexe de ce PV toutes les informations concernant la demande de Fonds pour le développement de la vie associative

Dates limites de dépôt des demandes : mercredi 19 février 2025.





COMMISSION DES MÉDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Membre : Maurice BILLAUD

Réunion du lundi 17 février 2025

DEMANDE DE MÉDAILLES de LIGUE PROMO 2024/2025



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de LIGUE.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner au District avant le 24 février 2025, délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

Une seule demande par club

Contingent 2025 pour la Savoie :

Médaille d'or : 1

Médaille de Vermeil : 3

Médaille d'Argent : 9



DEMANDE DE MÉDAILLES – FÉDÉRALES, PROMO 2024/2025



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille FEDERALE.

- Médaille d'Argent : après 10 ans d'ancienneté
- Médaille de Vermeil : Médaillé d'argent depuis plus de 5 ans
- Médaille d'Or : Médaillé de vermeil depuis plus de 5 ans
- Plaquette de Bronze : médaillé d'or depuis plus de 10 ans

Les demandes seront soumises à la Ligue qui validera ou non et adressera les demandes à la Fédération.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner au District avant le 24 février 2025, délai de rigueur.





SECRÉTARIAT

RÉUNION du Lundi 17 février 2025

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 10 Février 2025 au 17 février 2025

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - U.S. PONTOISE – ENT. VAL D'HYERES

Commission des Règlements :

FUTSAL BOURGET UNITED (2) - U.S. CHARTREUSE GUIERS

Commission d'Appel Réglementaire :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE

Commission Sportive :

COGNIN SP. - A.S. MONT JOVET BOZEL - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - U.S. CHARTREUSE GUIERS - C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE - F.C. SUD LAC – FC DE HTE TARENTEISE

Commission De Discipline :

Rapport :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - OUMOURI IBRAHIM – Adrien BERTHOLIO

Commission Des Arbitres :

Matéo PAINDAVOINE - Hugo POINTET - CROZIO Cédric. - Hamza BENKEMOUCHE – RAHHALI Mohammed - ABBADAR Salim – Faïcal REMILI

Commission FAFA :

Commune de Valgelon-La Rochette

Commission Des Médailles :

C.A. YENNOIS – ST PIERRE SPORT FOOTBALL

Commission Label :

A.S. D'UGINE



TRÉSORERIE

Mercredi 19 février 2025

Virement

BIOLLAY FC :

70€

Nous avons reçu un virement de 250 € sur notre compte bancaire mais nous ne parvenons pas à identifier son émetteur.

Pouvez-vous nous fournir des précisions sur ce paiement. (Numéro d'affiliation, nom de l'organisme ...)

COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

17 février 2025

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**

Précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club :
n°affiliation@laurafont.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 17 février 2025

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET.

Demandes de modifications de rencontres

Championnat Séniors Article 34 .1 .2.1 du District de Savoie :

Les demandes de modification de match doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur footclubs . Il faut absolument répondre à chaque demande que ce soit favorablement ou pas, avant le lundi soir 18H Si la réponse est négative il faut OBLIGATOIREMENT mettre le motif du refus, Avant le lundi soir 18H Toute demande arrivant après 18H sera hors délais.

Notes aux Clubs

Reprise des championnats D5 Printemps :

Poule A le 16 mars 2025, Poule B le 16 mars 2025, Poule C le 16 mars 2025

Les calendriers printemps D5 sont consultables sur le site District.

Fiche Navette reçu Commission Discipline du 03 février 2025 :

Match Aller N° 28654957 du 10 novembre 2024 (D3B) FC LA ROCHETTE1/ US GRIGNON 1.

*Décision matchs retour à domicile à huis clos jusqu'à fin de saison, pour les équipes séniors D3B, F.C La ROCHETTE

Règlement District de Savoie 35-2 Match à huis clos :

*Match N° 28961426 D3B du 16/03/2025 F.C LA ROCHETTE1/F.C BELLE ETOILE MERCURY.

*Match N° 28961441 D3B du 13/04/2025 F.C LA ROCHETTE 1/ F.C ST MICHEL SP 1.

* Match N° 28961452 D3B du 04/05/2025 F.C LA ROCHETTE1/ A.S MONT JOVET BOZEL 1.

* Match N°28961468 D3B du 18/05/2025 F.C LA ROCHETTE 1/ A.F MONTMELIAN 2



Règlement District de Savoie 35-2 Match à huis clos :

Match à domicile à huis clos championnat séniors D5C F.C La ROCHETTE 2

* Match n°53187038 Aller du 13/04/2025 F.C LA ROCHETTE 2/ A.S HTE COMBE 2

* Match n°53187041 retour du 27/04/2025 F.C La ROCHETTE2 / U.O.A 3

* Match n°53187048 retour du 11/05/2025 F.C La ROCHETTE 2 / F.C St MICHEL 2

* Match n°53187055 retour du 25/05/2025 F.C La ROCHETTE2/ U.S GRIGNON 2

* Match D3B retour N° 28654976 du 27/04/2025

U.S GRIGNON 1/ F.C La ROCHETTE 1

1 délégué officiel+ 3 Arbitres officiels

Payé par moitié par les deux clubs.

HOMOLOGATION

Décision Commission Discipline :

Match N°29455061 Arrêté D5A du 17/11/2024 A.S NOVALAISIE NNE 2 F.C SUD LAC 2.

A.S Novalaise2 : - 1 point au classement général D5 Automne.

F.C Sud Lac2 : -1 Point au classement général D5 Automne.

Le club de FC Sud lac 2 intègre la D5 printemps poule A (10 équipes)

Le club A.S Novalaise 2 intègre la D5 printemps poule B (6 équipes)

MATCH Commissions Compétentes

Commission Appel en attente décision avant homologation :

Match N° 28653375 D1 20H du 28 septembre 2024

Match Arrêté score 1/1 (extinction de l'éclairage)

ST PIERRE SPORT1 – U.S CHARTREUSE 1

Appel Club C.A.M 2 contre de la décision Commission Sportive en attente avant homologation :

Match N° 28655605 D4B du 23 novembre 2024 U.O.A 2/ C.A.M 2

Abandon de terrain à la 77ème Minute du club C.A.M 2

Commission Appel Réglementaire en attente décision avant homologation :

Match n°28650178 du 01 décembre 2024 D2 U.S LA RAVOIRE 1/ F.C VILLARGONDRAN 1



MATCH Reporté, Reprogrammé

Journée (12) du 08 décembre 2024, reprogrammée au 02 mars 2025, les clubs désirant jouer le samedi soir peuvent faire une demande de modification sur FOOTCLUB dans les délais prévus.

1) Match Retour n°28780921 D1 du 08 décembre 2024, COGNINSP1/ U.O.A 1
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H**

2) Match Retour n°28650420 D1 du 08 décembre 2024, U.S.C AIGUEBELLE 1/ A.F MONTMELIAN
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H**

3) Match Retour n°28655693 D4B du 08 décembre 2024, U.S.C AIGUEBELLE 2/ CA MAURIENNE2,
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 12H45**

4) Match Retour n°28653391 D1 du 08 décembre 2024, F.C LAISSAUD1/ U. S. CHARTREUSE 1
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H**

5) Match Retour n°28650185 D2 du 08 décembre 2024 F.C VILLARGONDRAN1 / ENT.S DRUMETTAZ 2
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H**

6) Match Retour n°28650186 D2 du 08 décembre 2024 A.S CUINES 1/J.SCHAMBERY2
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H**

7) Match Retour n° 28959422 D3A du 08 décembre 2024, F.C CHAMBOTTE 3/ A.S BRISON 1
Reprogrammé le **01 mars 2025 à 20h00**

8) Match Retour n°28959420 D3A du 08 décembre 2024, A.S NOVALAISE1 /U. S LA RAVOIRE2
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H00**

9) Match Retour n° 28959421 D3A du 08 décembre 2024 F.C SUD LAC 1/US DOMESSIN1
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H00**

10) Match Retour n° 28961411 D3B du 08 décembre 2024, U.S GRIGNON 1/ A.F MONTMELIAN2,
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H00**

11) Match Retour n° 28961410 D3B du 08 décembre 2024, A.S BOZEL 1/ F.C BAUGES
Reprogrammé le **01 mars 2025 à 20h00**

12) Match (Aller) n° 28650408 D1 du 24/11/2024 HAUTE TARENTEISE 1/ F.C CHAMBOTTE2
Reprogrammé le **02 mars 2025 à 15H00**

(Attention en cas de mauvaises conditions météorologique, Terrain de repli ou application de l'Article 26-10-2 inversion)



DIVERS RAPPELS AUX CLUBS

Suite à plusieurs rappels faits sur les PV rubrique Commission sportive, les clubs doivent impérativement respecter les règlements du district, afin de soulager la charge de travail des membres de la commission, secrétaires et arbitres.

ARTICLE 26 : Terrain impraticable, match retour, faire le nécessaire auprès des délégués de secteur, envoyer un mail du Club au DISTRICT et informer un membre de la sportive obligatoirement.

La Commission Sportive sera intransigeante envers ces manquements et appliquera l'amende de 35 € prévue dans les règlements du District aux clubs qui ne respecteraient pas ces rappels.

Rappel : règlement **35-2 Match à huis clos**

Précision concernant le déroulement d'une rencontre à Huis clos : Les règlements sportifs du District ne prévoient que « Chaque club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs, dirigeants, toutes munies d'une licence. » Pour le bon déroulement de la rencontre, les règlements de la Ligue LAURA suivants peuvent être appliqués : En dehors des 18 personnes cités ci-dessus, « seuls pourront pénétrer à l'intérieur du stade : Un représentant du propriétaire du terrain Le ou les correspondants de presse le médecin de service, l'arbitre officiel désigné, les arbitres assistants, le ou les délégués du District, les quatre délégués du club (délégué au terrain). »





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 19 février 2025

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Match N° 28860607 FC-ST-BALDOPH / ES TARENTEISE **se jouera le 01 mars 2025 à 15H00**

Match N° 28860624 FC ST-BALDOPH / GAPS se **jouera le 08 mars 2025 à 15H00**

Match N° 28860627 ES-TARENTEISE / CHAMBERY SPORT 73 **se jouera le 08 mars 2025 à 15H00**

Match N° 28860626 AIX les BAINS 2 / JS-CHAMBERY **se jouera le 08 mars 2025 à 15H00**

EXEMPT UO ALBERTVILLE.

INFORMATIONS

Commencer à regarder la programmation des plannings des rencontres et des horaires.



U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du Lundi 17 février 2025

Suite aux championnats de la phase d'automne, et en lien avec les conditions d'accèsion présentées en début de saison : veuillez trouver ci-joint les poules U17 de la phase de printemps.

D1 - 10 équipes	
US CHARTREUSE GUIERS	1er N1 A
FC NIVOLET	2ème N1 A
US LA RAVOIRE	3ème N1 A
ES DRUMETTAZ MOUXY	4ème N1 A
AIX FC	5ème N1 A
GJ LA SAVOYARDE	1er N1 B
FC HAUTE TARENTEISE	2ème N1 B
FC MERCURY	3ème N1 B
UO ALBERTVILLE	4ème N1 B
US LA MOTTE SERVOLEX	5ème N1 B

D2 - 10 équipes	
US DOMESSIN	6ème N1 A
CA YENNE	7ème N1 A
FC CHAMBOTTE	8ème N1 A
GAPS	9ème N1 A
FC ST BALDOPH	6ème N1 B
FC NIVOLET 2	7ème N1 B
CA MAURIENNE	8ème N1 B
ENTENTE BASSE MAURIENNE	9ème N1 B
US LA RAVOIRE 2	1er N2 A
EF CHAUTAGNE CULOZ	1er N2 B

D3 A - 6 équipes	
AS BARBERAZ	10ème N1 A
CHAMBERY SPORT 73	10ème N2 B
GJ LA SAVOYARDE 2	2ème N2 A
AS BOZEL	3ème N2 A
ENTENTE VAL D'HYERES	2ème N2 B
US CHARTREUSE GUIERS 2	3ème N2 B

D3 B - 6 équipes	
FC HAUTE TARENTEISE 2	4ème N2 A
FC MERCURY 2	5ème N2 A
ST PIERRE SPORT	6ème N2 A
FC BAUGES	4ème N2 B
JS CHAMBERY	5ème N2 B
US LA MOTTE SERVOLEX 2	6ème N2 B

Les calendriers sont sur le site « Premier match le 22 mars



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du Lundi 17 février 2025

Courriers reçus des clubs

C.A. MAURIENNE. La commission a lu et noté votre courrier (Elle attend le retour de la commission du Fair Play)

FC SUD LAC. : Noté votre équipe se retire en U/15 à 11 pour jouer U/15 à 8.

Note aux clubs

**La commission attend vos engagements vos desideratas pour réaliser au plus vite
Les poules du championnat de printemps, merci pour votre compréhension.**

Les clubs doivent rapidement en prendre connaissance pour une éventuelle modification qui ne se fera **plus à la dernière minute.**

Vous pouvez voir les poules et prendre le soin de les étudier.
Ces poules D.3. Se jouent en match ALLER-RETOUR (Soit dix matchs).

En ce qui concerne la Poule D.3.D. Celle-ci est en phase de réalisation nous attendons les futures équipes qui viendront s'inscrire. Pour l'instant nous avons huit clubs pour le restant du calendrier qui se fera en fonction des inscriptions. **Nous sommes à cinq semaines du début du championnat. (Début 23 mars).**

Fin FEVRIER la commission sortira le programme du championnat qui tiendra compte des desideratas, du championnat FEMININ, la disponibilité des terrains ensuite le logiciel fera le nécessaire.

CHAMPIONNAT PRINTEMPS 2025

D1			
1	US CHARTREUSE GUIERS 1	6	FC BELLE ÉTOILE ME 1
2	US LA RAVOIRE 1	7	US LA MOTTE SERVOLEX 1
3	FC DU NIVOLET 2	8	AIX FC 2
4	CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2	9	FC CHAMBOTTE 1
5	ENT S DRUMETTAZ MOU 1	10	GJ LA SAVOYARDE 1

D2			
1	FC LA ROCHETTE 1	6	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1
2	BIOLLAY FC 1	7	AS BARBERAZ 1
3	UOA 1	8	BAUGE FC 1
4	AS HTE COMBE SAVOIE 1	9	ST PIERRE SPORT 1
5	US LA RAVOIRE 2	10	US LA MOTTE SERVOLEX 2



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

D3					
	Poule A		Poule B		Poule C
1	C.A. YENNOIS 1	1	J.S. CHAMBERIENNE 1	1	G.J. LA SAVOYARDE 2
2	GAPS 2	2	U.S. CHARTREUSE 2	2	E.S. TARENTEISE 1
3	F.C. MERCURY 2	3	F.C. CHAMBOTTE 2	3	A.S. BOZEL MONT JOVET 1
4	F.C. NIVOLET 3	4	ENT.S. DRUMETTAZ 2	4	ENT. VAL D'HYERS 1
5	COGNIN SPORT 1	5	F.C. MAURIENNE 1	5	ET.S. LE BOURGET DU LAC 1
6	F.C. HTE. TARENTEISE 2	6	CHAMBERY SPORT 73 1	6	AIX F.C 3

D3 – Poule D			
1	AS BARBERAZ 2	5	US GRIGNON 1
2	ENT BASSE MAURIENNE 1	6	US LA MOTTE SERVOLEX 3
3	MAURIENNE CA 1	7	ST PIERRE SPORT 2
4	ST BALDOPH 1	8	CHAMBERY SPORT 73 2

Soit huit clubs. Un club s'est retiré pour s'inscrire en U/15 à huit.

U1/5 A HUIT

F.C. HTE TARENTEISE / BIOLAY F.C. / A.S. UGINE / G.A.P.S / FC SUD LAC.

U13 Yann THILL: 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 17 février

Info clubs

- Par suite de l'enquête sur le changement d'horaire et après accord du comité Directeur les matchs U12/13 seront officiellement à 13H30 sur la phase de printemps.
- Nous vous rappelons que les championnats de la phase de printemps se déroulent sur 8 journées du 15 MARS au 24 MAI. Toutes les journées de championnat programmées au-delà du 24 mai ne se joueront pas.
- **Vous trouverez la présentation définitive des poules pour la phase de printemps vous trouverez le calendrier des matchs sur le site du DISTRICT ce week-end.**
- Plus aucun changement ne sera pris en compte.



DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL

U13 - SAISON 2024 / 2025 - PRINTEMPS

D1	EXCELLENCE - Poule A
8	AIX FC 1
4	FC CHAMBOTTE 1
10	US LA MOTTE 1
2	US GRIGNON 1
5	ES TARENTEISE 1
3	ES DRUMETTAZ 1
1	FC VILLARGONDRAN 1
9	CHAMBERY SF 2
6	FC NIVOLET 2
7	GRPT LA SAVOYARDE 1 ?

D1	EXCELLENCE - Poule B
9	CHAMBERY SF 3
8	AIX FC 2
1	US CHARTREUSE GUIERS 1
2	US LA RAVOIRE 2
3	GAPS 1
10	US LA MOTTE 2
4	CHAUTAGNE CULOZ 1
5	FC HAUTE TARENTEISE 1
6	AS HAUTE COMBE 1
7	EXEMPT.

D1	EXCELLENCE - Poule C
8	ENTENTE BASSE MAURIENNE 1
1	ST PIERRE D'ALBIGNY 1
4	FC LA ROCHETTE 1
3	US MODANE 1
5	FC ST MICHEL 1
6	ENT. VAL D'HYERES 1
10	CHAMBERY SPORT 1
2	AS BARBERAZ 1
7	AS UGINE 1
9	FC MERCURY 1

D2	PROMO - EXCELLENCE - Poule A
12	JS CHAMBERY 1
9	AIX FC 3
4	GAPS 2
7	FC NIVOLET 3
11	US LA MOTTE 3
1	US LA RAVOIRE 3
5	AS LE MONTCEL 1
8	GROUPEMENT LA SAVOYARDE 2
3	FC CHAMBOTTE 2
10	US DOMESSIN 1
2	AS BARBERAZ 2
6	CA YENNE 1

D3	1ère DIVISION - Poule A
12	JS CHAMBERY 2
9	AIX FC 4
4	GAPS 3
7	FC NIVOLET 4
11	US LA MOTTE 5
1	US LA RAVOIRE 4
5	AS LE MONTCEL 2
8	GROUPEMENT LA SAVOYARDE 4
3	FC CHAMBOTTE 4
10	EXEMPT.
2	COEUR DE SAVOIE 1
6	AS HAUTE COMBE 2

D2	PROMO - EXCELLENCE - Poule B
12	CS BELLEY 4
2	US CHARTREUSE 2
7	ENTENTE VAL D'HYERES 2
10	BIOLLAY FC 1
9	CHAMBERY SPORT 2
5	ES DRUMETTAZ 2
3	ES BOURGET DU LAC 1
1	EXEMPT.
4	FC BAUGES 1
6	CHAMBERY SAVOIE FOOT 4
11	US LA MOTTE 4
8	US DOMESSIN 2

D3	1ère DIVISION - Poule B
12	CS BELLEY 5
2	US CHARTREUSE 3
7	ENTENTE VAL D'HYERES 3
10	BIOLLAY FC 2
9	CHAMBERY SPORT 3
5	ES DRUMETTAZ 3
3	ES BOURGET DU LAC 2
1	FC SUD LAC 1
4	FC CHAMBOTTE 3
6	FC NIVOLET 5
11	FC ST BALDOPH 1
8	AIX FC 5

D2	PROMO - EXCELLENCE - Poule C
10	AS BOZEL 1
8	FC MERCURY 2
6	FC HAUTE TARENTEISE 2
2	ST PIERRE SPORT 2
4	UO ALBERTVILLE 1
12	US GRIGNON 2
9	ENTENTE BASSE MAURIENNE 2
11	CA MAURIENNE 1
3	EXEMPT.
5	USGM LA BATHIE 1
7	GROUPEMENT LA SAVOYARDE 3
1	CHALLES SF 1

D3	1ère DIVISION - Poule C
10	AS BOZEL 2
8	FC MERCURY 3
6	FC HAUTE TARENTEISE 3
2	ST PIERRE SPORT 3
4	UO ALBERTVILLE 2
12	US GRIGNON 3
9	ENTENTE BASSE MAURIENNE 3
11	CA MAURIENNE 2
3	US MODANE 2
5	ES TARENTEISE 2
7	AS UGINE 2
1	FC VILLARGONDRAN 2



FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

La FMI sera obligatoire pour l'ensemble des divisions.

Nous invitons les clubs à vérifier que l'ensemble de leurs éducateurs soit bien accrédité à la FMI sur FOOT-CLUB et qu'ils aient des codes valides pour la phase de printemps.

Pour rappel la D3 passe aussi en FMI au printemps.

Un tuto vous est proposé sur le lien suivant pour la préparation de match des week-ends à venir.

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDbY0>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES

Les modifications de rencontres sont à effectuer en priorité sur FOOTCLUB, pour une meilleure visibilité.

Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les accréditations à la FMI des éducateurs sur FOOTCLUB.

koesio
CONNECTION MAXIMALE

Vous accompagne dans
votre transformation
numérique

Retrouvez-nous dans notre
agence de Barberaz
04 79 69 87 60
koesio.com

Impression
Informatique
Gestion & datas
Gestion Documentaire
Sécurité
Communication



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

U9 Philippe SALVATORE

Lundi 17 février 2025

Quelques rappels importants pour le printemps 2025 :

- Merci de vous référer au document d'organisation pour tout ce qui concerne les lois du jeu (disponible sur le site internet du District – Rubrique « PRATIQUES JEUNES »)
- Pour favoriser le temps de jeu de tous, un seul remplaçant par équipe. Je ne peux pas avoir 3 remplaçants en U9 (cela paraît improbable). Il vaut mieux engager une autre équipe et la confier à un parent bienveillant, qui connaît les règles du jeu.
- On ne peut pas avoir plus de deux équipes du même club par niveau de pratique. Il n'est pas autorisé de contacter le club accueil pour engager cette troisième équipe.
- En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT le club accueil.
- Merci de veiller à la bonne matérialisation (une ou deux coupelles ou assiettes plates) et à la mise en place des bonnes distances (8 mètres) pour les surfaces du gardien de but (repères pour le GB et la relance protégée = repère pour les joueurs adverses).

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel FAL sur le secteur des débrouillés et débutants :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 19 février 2025

Pour le Printemps 2025 : passage du 3 vs 3 au 4 vs 4 chez les U6 ; pas de changement en U7.

Le logiciel F.A.L. (accessible via Footclubs) a été mis en place sur cette phase d'automne. Il permet de déposer les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs pour les catégories U6 et U7.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€

Pour rappel, avec la multiplication des rencontres le samedi après-midi (U13, U17, U20, U15F, U18F), 3 créneaux de pratique sont autorisés :

- RDV 14H00 – Début 14H30 (horaire par défaut)
- RDV 13H30 – Début 14H00
- RDV 13H00 – Début 13H30

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : edouard.froger@savoie.fff.fr

Pour rappel, l'horaire indiqué est celle **du début du plateau** :





COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 17 février 2025

Championnat Bi-Départemental FUTSAL 2025 Liste définitive des équipes inscrites pour le championnat 2024/2025

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2
FUTSAL BOURGET UNITED 1
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

Pour le 74 :

THONON LES BAINS
CLUSES BONNEVILLE FORON 74
F C VERMILLON

Coupes de Savoie Futsal 2025

Catégorie U12/13 MASCULINS :

Finale dimanche 23 février 2025

Pour les plateaux U13, 10 joueurs maxi par équipe, équipement complet obligatoire (protège tibia, pas de collant, pas de piercing sur une surface de peau visible...) Les équipes doivent avoir 2 jeux de maillots numérotés de couleurs différentes.

5 chasubles et au moins 1 ballon réglementaire FUTSAL.

Une péréquation est réalisée pour le règlement des arbitres. Rien à régler sur place. Une commission de discipline éphémère est constituée par les arbitres présents, l'accompagnateur d'arbitre et éventuellement le responsable du district présent sur le plateau.

Elle pourra prendre toutes les décisions qui s'imposent. Vérification des licences avec Foot Compagnon ou listing FOOTCLUB avec photos.

Tirage des demi-finales par Patrick JANET, membre du Comité Directeur du District de Savoie.

2 poules de 3, le 1^{er} de chaque poule en finale.

Poule A :

Dimanche 16 février 2025 Gymnase du centenaire à LA ROCHETTE

Classement :

FC NIVOLET 4 PTS



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

US GRIGNON 4 PTS
US LA RAVOIRE 1 PT

Règlement : En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- en premier lieu du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les équipes ex-aequo

FC NIVOLET VAINQUEUR DE L'US GRIGNON AU TIRS AU BUT 3 A 2

FC NIVOLET EN FINALE

Poule B :

Classement

CHAMBERY SAVOIE FOOT 6 PTS
AS BARBERAZ 3 PTS
FC HAUTE TARENTEISE 0 PT

CHAMBERY SAVOIE FOOT EN FINALE

Catégorie U14/15 MASCULINS :

Pour les plateaux U15, 10 joueurs maxi par équipe, équipement complet obligatoire (protège tibia, pas de collant, pas de piercing sur une surface de peau visible...) Les équipes doivent avoir 2 jeux de maillots numérotés de couleurs différentes. 5 chasubles et au moins 1 ballon réglementaire FUTSAL. Une péréquation est réalisée pour le règlement des arbitres. Rien à régler sur place. Une commission de discipline éphémère est constituée par les arbitres présents, l'accompagnateur d'arbitre et éventuellement le responsable du district présent sur le plateau. Elle pourra prendre toutes les décisions qui s'imposent. Vérification des licences avec Foot Compagnon ou listing FOOTCLUB avec photos.

Tirage demi- finales effectuée Alain CAREGLIO responsable commission respect et lutte contre la violence
2 poules de 3, le 1^{er} de chaque poule en finale

Dimanche 16 février 2025 rdv 13h00 début 13h45 Gymnase le centenaire a la rochette - 1 fois 20 minutes

Poule A

Classement :

GAPS 5 PTS
US CHARTREUSE GUIERS 4 PTS
U O ALBERTVILLE 0 PT

Réserve et appui de US CHARTREUSE GUIERS sur la rencontre GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD contre US CHARTREUSE GUIERS. Réserve jugée conforme.

Réponse : Au moins 1 joueur de l'équipe du groupement de l'avant pays savoyard a effectué 5 rencontres ou plus au niveau régional.

Le règlement : Article 7 - Qualifications

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie concernée. Un joueur ne peut participer que pour un seul club. **Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ou national ne pourra participer à ce Challenge.** Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue ou national n'est pas limité.

Le Groupement de l'Avant Pays Savoyard perd la rencontre les opposant à l'U S Chartreuse Guiers par pénalité et qualifie la formation de l'US CHARTREUSE GUIERS pour le tour suivant.



Poule A

Classement définitif

US CHARTREUSE GUIERS	6 PTS QUALIFIE POUR LA FINALE
U O ALBERTVILLE	3 PTS
GAPS	0 PTS

Poule B

Classement :

FC MERCURY	3 PTS	diff +1 QUALIFIE POUR LA FINALE
US LA MOTTE SERVOLEX	3 PTS	diff 0
A FUTSAL ROCHETTE O	3 PTS	diff -1

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- en premier lieu du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les équipes ex-aequo
- en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui les ont opposés

Catégorie U 16/17 MASCULINS :

Finale dimanche 23 février 2025

ATTENTION : Pour toutes les équipes, merci de désigner un correspondant futsal dans cette catégorie sur FOOTCLUB pour la FMI.

Sinon pas de remontée de rencontre sur FMI.

Le club désigné en premier est recevant et doit donc venir avec sa tablette a jour.

2 fois 25 minutes. Pas de prolongation. 3 tirs au but si égalité avec des joueurs ayant terminé la rencontre sur le terrain. Péréquation pour le règlement des arbitres. Rien à payer sur place.

Attention 10 joueurs maxi sur FMI. 10 joueurs maxi sur FMI.

U O ALBERTVILLE qualifié pour la finale

ENT CHAUTAGNE/CULOZ qualifié pour la finale

Catégorie U 18/19/20 MASCULINS :

ATTENTION : pour toutes les équipes, merci de désigner un correspondant futsal pour cette catégorie sur FOOTCLUB pour la FMI. Sinon pas de remontée de rencontre SUR FMI. Le club désigné en premier est recevant et doit donc venir avec sa tablette a jour. 2 fois 25 minutes. Pas de prolongation. 3 tirs au but si égalité avec des joueurs ayant terminé la rencontre sur le terrain. Péréquation pour le règlement des arbitres. Rien à payer sur place. Attention 10 joueurs maxi sur FMI.

FC MERCURY ET GAPS qualifiés pour la finale

Catégorie SENIORS MASCULINS :

ATTENTION : Pour toutes les équipes ne participant pas au championnat futsal, merci de désigner un correspondant futsal dans cette catégorie sur FOOTCLUB pour la FMI. Sinon pas de remontée de rencontre sur FMI. Le club désigné en premier est recevant et doit donc venir avec sa tablette a jour. Pour les clubs savoyards,



Qualifiés pour la finale

US CHARTREUSE GUIERS et AS FUTSAL MOUTIERS

Coupes Futsal Féminines

Catégorie U12/13 FEMININE :

Finale le dimanche 02 mars 2025

Pour les plateaux U13 F, 10 joueuses maxi par équipe, équipement complet obligatoire (protège tibia, pas de collant, pas de piercing sur une surface de peau visible...) Les équipes doivent avoir 2 jeux de maillots numérotés de couleurs différentes. 5 chasubles et au moins 1 ballon réglementaire futsal. Une péréquation est réalisée pour le règlement des arbitres. Rien à régler sur place. Une commission de discipline éphémère est constituée par les arbitres présents, l'accompagnateur d'arbitre et éventuellement le responsable du district présent sur le plateau. Elle pourra prendre toutes les décisions qui s'imposent. Vérification des licences avec Foot Compagnon ou listing FOOTCLUB avec photos.

La finale opposera l' ES DRUMETTAZ MOUXY A L'ENTENTE APCR/LE BOURGET

Catégorie U14/15 FEMININE :

Finale le dimanche 02 mars 2025

Pour les plateaux U15 F, 10 joueuses maxi par équipe, équipement complet obligatoire (protège tibia, pas de collant, pas de piercing sur une surface de peau visible...) Les équipes doivent avoir 2 jeux de maillots numérotés de couleurs différentes. 5 chasubles et au moins 1 ballon réglementaire futsal. Une péréquation est réalisée pour le règlement des arbitres. Rien à régler sur place. Une commission de discipline éphémère est constituée par les arbitres présents, l'accompagnateur d'arbitre et éventuellement le responsable du district présent sur le plateau. Elle pourra prendre toutes les décisions qui s'imposent. Vérification des licences avec Foot Compagnon ou listing FOOTCLUB avec photos.

QUALIFIES POUR LA FINALE
GAPS 1 contre US LA MOTTE SERVOLEX 1

Catégorie U16/17/18 FEMININE :

Finale le dimanche 02 mars 2025

Pour les plateaux U18 F, 10 joueuses maxi par équipe, équipement complet obligatoire (protège tibia, pas de collant, pas de piercing sur une surface de peau visible...) Les équipes doivent avoir 2 jeux de maillots numérotés de couleurs différentes. 5 chasubles et au moins 1 ballon réglementaire FUTSAL. Une péréquation est réalisée pour le règlement des arbitres. Rien à régler sur place. Une commission de discipline éphémère est constituée par les arbitres présents, l'accompagnateur d'arbitre et éventuellement le responsable du district présent sur le plateau. Elle pourra prendre toutes les décisions qui s'imposent. Vérification des licences avec Foot Compagnon ou listing FOOTCLUBS avec photos.

POULE A

CLASSEMENT

FC CHAMBOTTE

6 PTS Qualifié pour la finale



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

FC AIX 3 PTS
US LA MOTTE SERVOLEX 0 PT

POULE B

Réserve d'après match recevable du FUTSAL BOURGET UNITED sur la rencontre FUTSAL BOURGET UNITED contre GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

Classement sera établi après le traitement de la réserve d'après match.

Catégorie SENIORS FEMININE :

Finale le dimanche 02 mars 2025

Pour les plateaux seniors F, 10 joueuses maxi par équipe, équipement complet obligatoire (protège tibia, pas de collant, pas de piercing sur une surface de peau visible...) Les équipes doivent avoir 2 jeux de maillots numérotés de couleurs différentes. 5 chasubles et au moins 1 ballon réglementaire futsal. Vérification des licences avec Foot Compagnon ou listing Footclub avec photos

La finale opposera l'ES DRUMETTAZ MOUXY a l'ENTENTE APCR/LE BOURGET

Programme finales hommes dimanche 23 février 2025 au Gymnase JEAN JAURES à CHAMBERY

10h30 FINALE SENIORS HOMMES 2 fois 25 minutes + prolongation 2*5

US CHARTREUSE GUIERS contre FUTSAL MOUTIERS

US CHARTREUSE GUIERS reçoit et se charge de la tablette

13h00 FINALE U20 2 fois 25 minutes + 3 tab

GROUP AVANT PAYS SAVOYARD contre FC BELLE ETOILE MERCURY

GROUP AVANT PAYS SAVOYARD reçoit et se charge de la tablette

14h25 FINALE U17 2 fois 25 minutes + 3 tab

UO ALBERTVILLE contre ENT CHAUTAGNE/CULOZ

UO ALBERTVILLE reçoit et se charge de la tablette

15h45 FINALE U15 2 fois 20 minutes + 3 tab

US CHARTREUSE GUIERS contre FC MERCURY

Feuille de match papier

17h00 FINALE U13 2 fois 20 minutes + 3 tab

FC NIVOLET contre CHAMBERY SAVOIE FOOT

Feuille de match papier

Programme finale féminine dimanche 02 mars 2025 au Gymnase de LA SEYTAZ à VALGELON LA ROCHETTE

11h00 FINALE SENIORS FEMININE 2 fois 20 minutes + prolongation 2*5

ES DRUMETTAZ MOUXY contre ENTENTE APCR/ENTENTE APCR/ES LE BOURGET

Feuille de match papier

13h30 FINALE U18 2 fois 20 minutes + 3 tab

GAPS ou FBU contre FC CHAMBOTTE

Feuille de match papier

14h45 FINALE U15 2 fois 20 minutes + 3 tab

GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD contre US LA MOTTE SERVOLEX

Feuille de match papier

16h00 FINALE U13 2 fois 20 minutes + 3 tab

US LA MOTTE SERVOLEX 1 contre GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

Feuille de match papier





COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 17 février 2025

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITÉ CARTON BLEU 2024-2025

C'est la fin des matchs « phase 1 » en **U17** et **U15**.



Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FEUILLE-CARTON-BLEU.pdf>

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57
Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 17 février 2025

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

RETOUR TROPHÉE

Merci aux clubs vainqueurs des Coupes de Savoie 2024 de prévoir le retour du trophée aux district dès que possible et dans un état de propreté correct

ORGANISATION FINALE DES COUPES

Les membres du comité Directeur et de la commission des Coupes ont validé ce lundi 27 janvier 2025 les clubs organisateurs des finales 2024-2025

U13 PITCH

Le samedi 5 avril 2025 à Chartreuse Guiers

U13 PIGNIER, SERALINI

U11 CREDIT AGRICOLE

Le jeudi 29 mai 2025 (ascension) à la Motte Servolex

SENIORS FEMININ, MASCULIN

Le samedi 31 mai 2025 à Mercury

U15 A8, U15, U17, U20

Le samedi 7 juin 2025 à l'Es Tarentaise

La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus.

TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

CORTADE

8^{ème} de finale le dimanche 23 février 2025

Inversion de la rencontre en cas de terrain impraticable

CHALLES 1	vs	CHAMBOTTE 2
LA RAVOIRE US 1	vs	UO ALBERTVILLE 1
AS CUINES 1	vs	MONTMELIAN AF 1
AS HTE COMBE 1	vs	CA YENNE 1
LA MOTTE SERV US 2	vs	AIGUEBELLE 1
BOZEL 1	vs	VAL D'HYERES 1
CAM 1	vs	FC NIVOLET 1
CHAMBERY SPORT 73 1	vs	VILLARGONDRAN FC 1

RAFFIN

1/4 de finale le samedi 19 avril 2025

CA YENNE 2	vs	FCHT 2
US CHARTREUSE GUIERS 2	vs	AF MONTMELIAN 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	LA RAVOIRE US 2
ENT DRUMETTAZ MOUXY 3	vs	FC CHAMBOTTE 3

FEMININES A 8

1/4 de finale soit le 19-20 ou 21 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

FEMININES U18 A 11

Rencontre le samedi 19 avril 2025

Rencontres de 40' par équipe, pas de prolongation, TAB direct (5 tirs)
1 arbitre officiel pour les 3 matchs

Règlement des rencontres :

Le règlement des Coupes jeunes s'appliquera

Organisation :

14H30 : A contre B

15H30 : C contre le perdant du match A vs B

16H30 : C contre le gagnant du match A vs B

A CHAMBOTTE

A	CHAMBOTTE
B	AIX FC
C	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2

A LA ROCHETTE

LA ROCHETTE	A
GAPS	B
LA MOTTE SERVOLEX	C



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

- 4 points** : victoire
2 points : victoire aux TAB après match nul dans le temps réglementaire
1 point : défaite aux TAB après match nul dans le temps réglementaire
0 point : défaite

Règlement pour le classement :

A égalité de point entre 3 équipes

- 1 - Goal avérage générale
- 2 - Meilleure attaque
- 3 - Nb de carton reçu
- 4 - Tirage au sort

Le premier de chaque triangulaire se retrouvent en finale le 31 mai 2025

U20 TRIQUET

1/4 de finale le samedi 20 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

U17 TRONCY

1/4 de finale le samedi 08 mars 2025

US LA RAVOIRE	vs	CHARTREUSE GUIERS
US LA MOTTE SERVOLEX	vs	FCHT
AIX FC	vs	GAPS
FC NIVOLET	vs	ST BALDOPH FC

Pour le match ci-dessous sur le site du district c'est bien l'équipe 1 du FC NIVOLET qui jouera contre le FC St BALDOPH (Pb informatique)

SAMEDI 08 MARS 2025 - 14H30



F.C. DU NIVOLET 1 2

-

F.C. ST BALDOPH 17



U15 PILLET

1/4 de finale le dimanche 09 mars 2025

US LA MOTTE SERVOLEX	vs	UO ALBERTVILLE
AIX FC 2	vs	ENT F CHAUTAGNE
ES TARENTEISE	vs	GAPS 2
FC NIVOLET 2	vs	FCHT 2

TRANSMISSION FMI

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS

Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier



Foot SAVOIE



PV N°708 du 19 février 2025

U13 PITCH

3^{ème} tour le samedi 08 mars 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

La commission remercie les clubs qui ont utilisés correctement le FAL pour la première fois en Coupe.
Cependant il faut noter qu'il manque quelque feuille de plateau pour certains clubs et qu'à partir des prochains tours une amende de 35€ sera infligée pour document non parvenu.

U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage en ligne sur le FAL

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage en ligne sur le FAL

U11 CREDIT AGRICOLE

2^{ème} tour le samedi 15 mars à 10h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage en ligne sur le FAL

**Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.
Merci d'informer la Commission des Coupes.**

**RETOUR FEUILLE DE PLATEAU et CLASSEMENT
FAL (football animation & loisir)**

Compétitions – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



Les feuilles de plateaux et classements devront être retournées via le mode de fonctionnement « FAL » au plutôt le mercredi suivant celui-ci.
Ce délai dépassé la commission sera dans l'obligation d'infliger une amende.
Merci pour votre compréhension.

Pour toutes demandes complémentaires vous pouvez contacter :
Edouard FROGER ou Jérôme SPADA



TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du 17 février 2025

CHAMPIONNAT **Match remis**

Match N° 29203768 HAUTE-TARENTEISE 2 / ENTCHAUTAGNE Se jouera le 02 mars 2025 à 10 H 00
(match aller peut-être inversé.)

Match N° 29203775 ENT-CHAUTAGNE / ENT-PONT BOURBRE se jouera le 09 mars 2025 à 10 H 00
(match aller peut-être inversé.)

Reprise du championnat le 16 mars 2025

INFORMATIONS - **NOTE AUX CLUBS**

Commencer à regarder les plannings des terrains et des horaires - MERCI





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 19 février 2025

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 7 mars 2025 et mercredi 23 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 5

Benjamin WEST (AS HTE COMBE DE SAVOIE)

Léo BAUDIN - Tom VASSE (UO ALBERTVILLE)

Enzo VALENZA CALY (ST REMY DE MAURIENNE)

Corentin FOUARD (USC AIGUEBELLE)

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 13 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : LAISSAUD

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 13

Johnny HOAREAU (FC LAISSAUD)

Romuald BENDOTTI (MONTMÉLIAN A)

Rudy HUOT - Godefroid SESSOU - Dylan SOUBEYRAND (UO ALBERTVILLE)

Baptiste ORDONNEZ - Karim AGOURAR (US LA MOTTE SERVOLEX)

Nicolas HOUDAYER (ST PIERRE SPORT)

Romain CHEVALLIER - Baptiste CARNIS (AS UGINE)

Rémy DEGARDIN - Gabriel SAMOGGIA DI TOMASO - Yann SOULIAS (US MODANE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 11 février 2025.

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 14 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : SAINT LAURENT DU PONT

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 14

Philippe SKORIC (ETS LE BOURGET DU LAC)

Léo DA COSTA ABREU - Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

Oscar POETTE (US LA RAVOIRE)

Illir JAUPAJ (FC NIVOLET)

Alexandre DESCH (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Iltter SASMAZER (AIX FC)

Delphine TOUFFLET - Estelle MAISON (FC BAUGES)

Mathieu TESSIER (ENT F CHAUTAGNE)

Johan QUELQUEJEU - William GALOFARO - Romain PELLICIER (US CHARTREUSE GUIERS)

Jugen GUILBEAU (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 11 février 2025.

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 29 mars 2025

Lieu : SAINT BALDOPH



Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 18

Mehmet GOK - Julien SQUARCIONI (FC BAUGES)
Vincenzo MALVASO - Luc FLEURY (MONTMÉLIAN A)
Salvatore GALLETI - Laurent BRUNET (AIX FC)
Fode Mamoudou TOURE (UO ALBERTVILLE)
Arnaud HALLET (US CHARTREUSE GUIERS)
Fatih CUCUN (CA MAURIENNE)
Jérémy DURET (FC ST BALDOPH)
Miguel DA SILVA E SANTOS - Mickael OLIVEIRA (PORTUGAIS CROIX ROUGE)
Valentin COSTA (VAL D'HYERES)
Ibrahim OUMOURI (CHAMBÉRY SPORT 73)
Mohamed AIT TALEB NASSER (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)
Admed BOKARKA (US CULOZ)
Emmanuel TRUTALLI - Christophe FOUARD (USC AIGUEBELLE)

- **Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes**

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 15

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)
Jérôme BONTRON - Alexis CHABERT (FC CHAMBOTTE)
Paul DA SILVA DIAS - Gabriel VELEZ (AS HAUTE COMBE DE SAVOIE)
Raphaël DE BORTOLI - Dylan ROIGNAU - Raphaël GELLON (ES TARENTEISE)
Sébastien MARTIN (US ST REMY DE MAURIENNE)
Jonathan POULIE (CA YENNE)
Rafael VICENTE BRAZAO (CA MAURIENNE)
Arnaud GAILLARD (US GRIGNON)
Antoine GAZZA (FC NIVOLET)
Mohamed AKROUT (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Candidat non prioritaire car hors département

Henri ENGOULOU (FC BOURGOIN JALLIEU)

- **Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes**

Dates : samedi 12 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)
Morgane PELLEGRIN - Baptiste DELAMARRE (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Candidat non prioritaire car hors département

Benjamin SCHOTTE (FC VERSOUD 38)

- **Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes**

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 12



Adil BOUZALMAD - Dean PAJAJ (UO ALBERTVILLE)
Bastien SLOSSE (AIX FC)
Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)
David BOTTOLI (ENT F CHAUTAGNE)
Corentin LAMBERT (JS CHAMBERIENNE)
Théo MOLLIER BILLET - Robin NANTET (AS UGINE)
Cédric CHARTRAIN (FC MERCURY)

Candidats non prioritaires car hors département

Mickael CASEIRO DOS SANTOS (CS AMPHION PUBLIER 74)
Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)
Abdelkader BOUMENAD (FC PONT DE CLAIX 38)

CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 17 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

Marco SALERNO (US ANNECY LE VIEUX 74)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 5

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)
Aymeric LATHUILE (ES TARENTEAISE)
Sébastien PUPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)
Romain LESUR (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 5

Mickael ROUX (US LA RAVOIRE)

Candidats non prioritaires car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)
Erwan GUIAVARC'H - Luc THOMASSON (ETS CERNEX 74)
Jacques BOUJON (THONON EVIAN 74)



Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

David BEQUIE (RIVES SP 38)





COMMISSION LABEL

Président : Fabien FONTAINE
commissionlabel@savoie.fff.fr

Le 17 février 2025

CLUBS LABELLISES JUIN 2024 :

Dates des remises des labels dans les clubs :

FC CHAMBOTTE : vendredi 7 mars 2025

US LA MOTTE SERVOLEX : samedi 8 mars 2025

AS UGINE : jeudi 27 mars 2025

ES DRUMETTAZ MOUXY : vendredi 6 juin 2025

ES TARENNAISE : en attente de validation de la commission



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Réunion du 17 février 2025

Présents : Fabien FONTAINE, Maurice BILLAUD, Serge COHEN, André TOGNET, Hernani SOARES

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°5 :

Appel du club du CA MAURIENNE contre la décision de la commission sportive parue dans le PV n° 700 du 11 décembre 2024 concernant le match n°28655605 – D4 poule B – UO ALBERTVILLE 2 – CA MAURIENNE 2 - du 23/11/2024.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de CA MAURIENNE pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

Notant l'absence excusée du délégué du club de l'UO ALBERTVILLE,

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club du CA MAURIENNE déclare qu'un groupe de supporter était présent au bord du terrain lors de la rencontre, que dès le début du match, ce groupe chahutait les joueurs du CA MAURIENNE et que des insultes ont été proférées à l'encontre des joueurs de leur club. À la 77ème minute, une échauffourée a eu lieu entre ce groupe de supporters et des joueurs avec notamment des tirs de maillots. Que les délégués et éducateurs des 2 clubs sont intervenus pour ramener le calme. Que le coach de l'équipe a décidé rentrer aux vestiaires avec ses joueurs pour calmer la situation et ne pas envenimer les choses. Qu'il confirme que l'arbitre accompagné d'un des délégués est venu pour lui demander de reprendre le match mais qu'il n'a pas voulu, car il craignait que la situation dégénère.

Considérant également que le club du CA MAURIENNE et qu'un joueur ont entendus des cris venant de ce groupe de supporters pouvant être assimilé à des cris à caractère raciste, que le joueur a interpellé l'arbitre pour lui signaler des insultes sans lui dire la nature des cris car il n'en était pas sûr.



Considérant que le club de l'UO ALBERTVILLE confirme la présence de ce groupe de supporters et de sa véhémence verbale envers les joueurs. Que l'élément déclencheur à la 77ème minute est que certains joueurs du CA MAURIENNE sont allés en direction de ce groupe de supporters pour leur répondre. Qu'il n'y a pas eu de sentiment d'insécurité mais seulement des insultes, qu'il n'y a eu aucun coup porté. Que le club du CA MAURIENNE était possiblement frustré car il était leader de la poule et était en train de perdre le match. Que l'arbitre de la rencontre n'ait pas évoqué le fait d'arrêter la rencontre et que c'est le coach de l'équipe adverse qui n'a pas souhaité revenir sur le terrain.

Considérant que l'arbitre de la rencontre confirme le rapport qu'il a rédigé, que les délégués de la rencontre sont intervenus sur l'échauffourée, que pour lui, il n'y avait pas de sentiment d'insécurité ni pour lui ni pour les joueurs et que la rencontre pouvait reprendre sans problème.

Considérant également qu'il confirme n'avoir pas entendu d'insultes à caractère raciste et confirme que le joueur du CA MAURIENNE est venu lui indiquant qu'il se faisait insulter sans lui dire précisément de quoi il s'agissait.

Considérant que pour prendre sa décision, la commission sportive du district s'est basée sur le rapport rédigé par l'arbitre, seul écrit en leur possession. Qu'ils ont fait application de l'article 15-1-2 des règlements du District, abandon de terrain pour l'équipe CA MAURIENNE 2 et donc match perdu par pénalité -1 point au club CA MAURIENNE 2.

Sur ce,

Considérant que l'arbitre de la rencontre confirme son rapport rédigé à l'issue du match et affirme que la rencontre aurait pu reprendre, qu'il n'y avait pas de sentiment d'insécurité ni pour lui ni pour les acteurs de la rencontre.

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire.

Considérant qu'il est confirmé que c'est l'éducateur du club du CA MAURIENNE qui n'a pas souhaité reprendre le match alors que l'arbitre et un délégué l'incitait à le faire.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- 1 - De confirmer la décision prise en première instance par la Commission Sportive en l'espèce :
Match perdu par pénalité -1 point au club du CA MAURIENNE 2. Amende 175€ District**
- 2 - De la désignation d'un délégué mandaté par la commission de délégation du district de Savoie de Football pour le match retour CA MAURIENNE 2 - UO ALBERTVILLE 2 en D4 Poule B aux frais du District de Savoie de Football.**
- 3 - Le club de CA MAURIENNE est redevable des frais de dossier d'appel de 80 €.**
- 4 - Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.**

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Fabien FONTAINE



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion CDA SAVOIE du 17 Février 2025

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Christophe DUPAYS, Jacky MESTACH,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre:

-M. Cédric CROZIO (JSC), transmission en copie de son diplôme PSC1

-M. Mateo PAINDAVOINE (FC PONTOISE), Signale un problème de désignation (compte MYFFF)

-M. Salim ABADDAR (CAM), Indisponibilité médicale avec certificat (du 13/02 au 14/03 2025). En plus s'excuse pour ne pas avoir averti à temps sur son impossibilité à être présent au test de rattrapage

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-RAS

Mail, Courrier Club:

-RAS

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :

-RAS

NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS en ARBITRAGE

**Les arbitres de Football officiels seront formés
Aux gestes qui sauvent**



Ainsi, Le District de Football de SAVOIE d'organiser la formation des arbitres, dans le respect des [dispositions de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure](#), une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

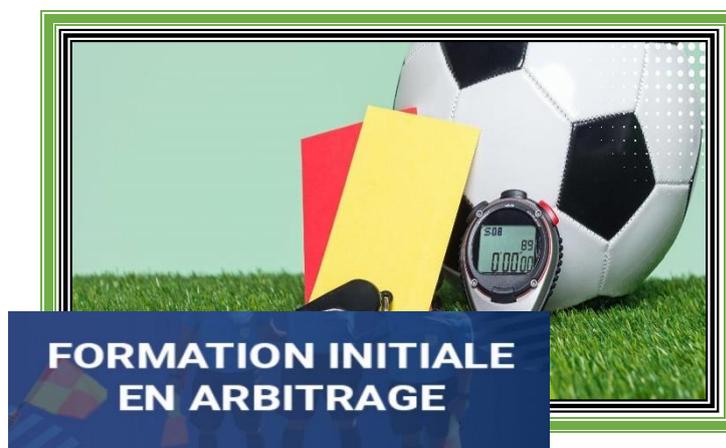
A l'issue de la sensibilisation, les arbitres seront en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Il existe une exception à l'obligation de cette sensibilisation:

La possession par un arbitre d'une qualification aux "premiers secours", telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile "prévention et secours civique de niveau 1" ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge.

***Il en résulte que les arbitres sont invités à fournir une attestation qui valide cette qualification aux "premiers secours"
Pour le 28 février 2025***

RESULTATS - FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Demande de licence non faite et/ou en attente de validation à ce jour

**Reste à faire les demandes de licence
Pour Messieurs :**

M.KHELIL	Hadi	18/06/2010	F.C. DU NIVOLET
M.LE BOLLOC'H	Livio	04/12/1992	FC HAUTE TARENTEISE
M.MEROUCHE	Zakaria	15/07/2009	CHAM. SPORT 73

LA PAROLE EST A VOUS " ETRE ARBITRE de FOOTBALL "



QUELLES SONT LES QUALITES REQUISENT POUVANT ETRE RETENUES POUR LA FONCTION ?

QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS POUR ETRE QUALIFIE D'EXCELLENCE DANS L'ARBITRAGE ?

Les qualités développées ou à développer pouvant être reconnues comme telles dans l'arbitrage :

- La parfaite connaissance du règlement du jeu
- Excellente condition physique
- Rigueur
- Engagement
- Réactivité
- Intégrité
- Gestion du stress et des conflits
- Gestion de l'humain
- Communication



Sans oublier « le respect » avec toutes les composantes du football Savoyard

Avons-nous, avez-vous toutes ces conditions requises ?

Qu'en pensez-vous ?

La CDA de SAVOIE invite les arbitres ainsi que les domaines (coach, éducateur, joueur, ou autres) à se prononcer et répondre à ces questions et apporter un jugement constructif par mail ou courrier à l'attention de la Commission des Arbitres....

Vous trouverez en annexe de ce PV le tableau de situation STATUT de l'ARBITRAGE



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 17 février 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

Présents non élus : Pierrette CATANIA – David CORMIER - Mohamed DAIF – Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la Commission de Discipline
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.



IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Informations

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission Discipline du 17 février 2025 Extraction des sanctions suspensions fermes

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
17/02/2025	Coupe Futsal/U20	Joueur	ENT. S. DE TARENTOISE	09/02/2025	2 MF dont Auto	10/02/2025
17/02/2025	Coupe Futsal/U17	Entraîneur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	09/02/2025	2 MF dont Auto	10/02/2025
17/02/2025	Coupe Futsal/U17	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	09/02/2025	2 MF dont Auto	10/02/2025



ANNEXES

- Rencontres
- Lettre « Tournée des Popottes » -
 - BASSIN CHAMBERIEN
 - BASSIN AIXOIS ET DE L'AVANT PAYS SAVOYARD
- Campagne FDVA 2025
- Protocole commotion cérébrale
- Formations CDOSS
- Organisation des webinaires pour les clubs au 1er trimestre 2025
- Demande de médailles LIGUE LAURAFoot
- Demande de médailles FEDERALES
- Tableau Statut de l'arbitrage

